

Procès-verbal du conseil communautaire du jeudi 17 mars 2022 à 18h30

<p>Nombre de délégués en exercice : 68</p> <p>Présents : 46</p> <p>Votants : 53</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Commenailles sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i></p>
--	---

<p>ARLAY : Dominique MONGIN-BAUDOIN</p> <p>BLETTERANS : Alexandre ADAM, Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN (ayant reçu pouvoir de Valérie FAIVRE)</p> <p>BLOIS-SUR-SEILLE : Laurent BESANCON (ayant reçu procuration de Gisèle GHELMA)</p> <p>BOIS-DE-GAND : /</p> <p>BONNEFONTAINE : /</p> <p>CHAMPROUGIER : /</p> <p>CHAPELLE-VOLAND : Sylvie BONNIN</p> <p>CHÂTEAU-CHALON : Christian VUILLAUME (ayant reçu pouvoir de Éric CHAUVIN)</p> <p>CHAUMERGY : Joël MORNICO</p> <p>CHEMENOT : /</p> <p>CHENE-SEC : Pierre CHANOIS</p> <p>COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE (ayant reçu procuration de Jean-Philippe CLERC)</p> <p>COSGES : /</p> <p>DESNES : Christian ROSSIGNOL (suppléant)</p> <p>DOMBLANS : Roger BALLE, Chrystel MEULLE, Jérôme TOURNIER</p> <p>FONTAINEBRUX : Quentin PAROISSE</p> <p>FOULENAY : Michel CANNAZZARO</p> <p>FRANCHEVILLE : /</p> <p>FRONTENAY : Stéphane GLÉNADEL</p> <p>HAUTEROCHE : Daniel SEGUT, Yves MOUREY</p> <p>LA CHARME : Claude ROSAIN</p> <p>LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT</p> <p>LA CHAUX-EN-BRESSE : Evelyne DIGONNAUX</p> <p>LADOYE-SUR-SEILLE : /</p> <p>LA MARRE : Joël PAGET (ayant reçu procuration de Isabelle HUMBERT)</p>	<p>LARNAUD : David GUYOT</p> <p>LAVIGNY : /</p> <p>LE LOUVEROT : René FANDEUX</p> <p>LE VERNOIS : Denis LEGRAND</p> <p>LE VILLEY : Sébastien GUICHARD</p> <p>LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD</p> <p>LES REPOTS : /</p> <p>LOMBARD : Sylvie FAUDOT (ayant reçu procuration de Alexandre MULAT)</p> <p>MANTRY : /</p> <p>MENETRU-LE-VIGNOBLE : Christian FAVORY</p> <p>MONTAIN : /</p> <p>NANCE : Pierre ROY</p> <p>NEVY-SUR-SEILLE : /</p> <p>PASSENANS : Michel TROSSAT</p> <p>PLAINOISEAU : Eddy LACROIX</p> <p>QUINTIGNY : Jean-Paul MARTIN</p> <p>RECANOZ : /</p> <p>RELANS : /</p> <p>RUFFEY-SUR-SEILLE : Jean-François MICHEL</p> <p>RYE : Jean-Claude BOISSARD</p> <p>SAINT-LAMAIN : Denis BACHELEY</p> <p>SELLIERES : Bernard JOLY, Hervé PERRODIN</p> <p>SERGENAUX : Jean BACHELEY (ayant reçu pouvoir de Marie-Odile MAINGUET)</p> <p>SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN</p> <p>TOULOUSE-LE-CHATEAU : Marie-Paule PONTHEUX</p> <p>VERS-SOUS-SELLIERES : /</p> <p>VILLEVIEUX : Pascal BOUVIER, Jean-Yves JOLY</p> <p>VINCENT-FROIDEVILLE : /</p> <p>VOITEUR : Corinne LINDA, Gérard MOUILLARD</p>
---	--

TITULAIRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Valérie FAIVRE (Bletterans) ayant donné pouvoir à Dominique MEAN (Bletterans), Isabelle HUMBERT (Bonnefontaine) ayant donné pouvoir à Joël PAGET (La Marre), Jean-Philippe CLERC (Commenailles) ayant donné procuration à Jean-Louis MAITRE (Commenailles), Éric CHAUVIN (Lavigny) ayant donné pouvoir à Christian VUILLAUME (Château Chalon), Marie-Odile MAINGUET (Montain) ayant donné pouvoir à Jean BACHELEY (Sergenaux), Gisèle GHELMA (Nevy sur Seille) ayant donné pouvoir à Laurent BESANCON (Blois-sur-Seille), Alexandre MULAT (Vincetn Froideville) ayant donné pouvoir à Sylvie FAUDOT (Lombard)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Christian BRUCHON (Arlay), Isabelle MAUBLANC (Arlay), Serge GREVY (Chemenot), Joël SOTRET (Cosges), Fabrice GRIMAUT (Desnes), Jean-Pierre BEJEAN (Ladoye-sur-Seille), Jean-Paul GERDY (Mantry)

TITULAIRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Éric MONTUELLE (Bois-de-Gand), Jérémy PANOUILLOT (Champrougier), Johann ROSSET (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Daniel JACQUOT (Recanoz), Robert BAILLY (Relans), Emmanuel BILLET (Ruffey-sur-Seille), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières)

Secrétaire de séance : Eddy LACROIX

Le Président accueille les participants et les remercie de leur présence.

Le Président souligne la présence de Mme Danielle BRULEBOIS, Députée et conseillère départementale, de M. Philippe ANTOINE, conseiller départemental et de Dominique CHALUMEAU, conseiller départemental.

Nomination d'un secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Eddy Lacroix est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 27 janvier 2022.

Approuvés à l'unanimité

Compte rendu de la délégation accordée par le conseil communautaire au Bureau communautaire du 24 février 2022 :

Le Jura de ferme en ferme : soutien financier pour l'année 2022

Approuvé à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 2 500 € maximum

Restauration collective : renouvellement de l'adhésion à l'association AGORES

Approuvé à l'unanimité pour l'adhésion à l'association AGORES pour l'année 2022 (100€) et les 3 années suivantes.

Délibération n°2022-013

Compte rendu est donné par la présente au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation pour le Bureau en date du 24 février 2022

- **Bureau du 24 février 2022 :**

→ **Le Jura de ferme en ferme : soutien financier pour l'année 2022**

Approuvé à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 2 500 € maximum

→ **Restauration collective : renouvellement de l'adhésion à l'association AGORES**

Approuvé à l'unanimité pour l'adhésion à l'association AGORES pour l'année 2022 et les 3 années suivantes pour un montant de 100 € pour l'année 2022.

Le président rappelle qu'il faut entériner l'information faite au conseil communautaire en ce qui concerne la délégation accordée au Bureau en date du 24 février 2022

Administration générale

Evelyne DIGONNAUX (La Chaux en Bresse) arrive après le vote du compte de gestion, compte administratif et BP 2022 du budget annexe SPANC et compte de gestion, compte administratif du budget annexe développement économique.

1. Compte de gestion 2021 budget principal et budgets annexes : approbation

Une délibération vous est proposée afin d'adopter le compte de gestion conforme au compte administratif de l'année 2021 pour le :

- *Budget général (Cf. 1. Compte de gestion 2021 Budget général)*
- *Budget annexe développement économique (Cf. 1.1 Compte de gestion 2021 Budget annexe dév. éco)*
- *Budget annexe ZA (Cf. 1.2 Compte de gestion 2021 Budget annexe ZA)*
- *Budget annexe SPANC (Cf. 1.3 Compte de gestion 2021 Budget annexe SPANC)*

Délibération n° 2022-014

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **ADOpte** les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021 pour le :
 - budget général
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour le budget général et les budgets annexes de la Communauté de communes Bresse Haute Seille, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022-015

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **ADOpte** les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021 pour le :
 - budget annexe développement économique
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour le budget général et les budgets annexes de la Communauté de communes Bresse Haute Seille, pour l'exercice 2021 par le Receveur,

visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022-016

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **ADOpte** les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021 pour le :
 - budget annexe SPANC
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour le budget général et les budgets annexes de la Communauté de communes Bresse Haute Seille, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022-017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **ADOpte** les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021 pour le :
 - budget annexe ZA
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour le budget général et les budgets annexes de la Communauté de communes Bresse Haute Seille, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Compte administratif 2021 budget principal et budgets annexes : approbation

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le président ne prend pas part au vote.

Une délibération vous est proposée afin d'adopter le compte administratif 2021 du :

- *Budget général (Cf. 2. Compte administratif 2021 Budget général et 4.a BP2022 Budget général et 4a0, 4a1, 4a2nat, 4a2, 4a3, 4a4, 4a5, 4a6, 4a7, 4a8)*
- *Budget annexe développement économique (Cf. 2.1 Compte administratif 2021 Budget annexe dév. Eco et 4.b BP2022 Budget annexe dév. éco)*
- *Budget annexe ZA (Cf. 2.3 Compte administratif 2021 Budget annexe ZA 4.c BP2022 Budget annexe ZA)*
- *Budget annexe SPANC (Cf. 2.4 Compte administratif 2021 Budget annexe SPANC et 4.d BP2022 Budget annexe SPANC)*

(Cf 2a Rapport budgétaire 2022)

Délibération n° 2022-018

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le président ne prend pas part au vote.

La présidence de séance est donnée à Madame Marie-Paule PONTHEUX, 1ere vice-présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** les comptes administratifs de l'exercice 2021 suivants :

- o **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		758 843,27 €		205 219,70 €	- €	964 062,97 €
Opérations de l'exercice	10 358 457,54 €	11 479 963,56 €	1 992 165,89 €	1 321 763,57 €	12 350 623,43 €	12 801 727,13 €
TOTAUX	10 358 457,54 €	12 238 806,83 €	1 992 165,89 €	1 526 983,27 €	12 350 623,43 €	13 765 790,10 €
Résultats de clôture		1 880 349,29 €	465 182,62 €			1 415 166,67 €
Restes à réaliser			669 575,00 €	755 333,00 €	669 575,00 €	755 333,00 €
TOTAUX CUMULÉS	- €	1 880 349,29 €	1 134 757,62 €	755 333,00 €	1 134 757,62 €	2 635 682,29 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	1 880 349,29 €	379 424,62 €			1 500 924,67 €

Délibération n° 2022-019

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le président ne prend pas part au vote.

La présidence de séance est donnée à Madame Marie-Paule PONTHEUX, 1ere vice-présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** les comptes administratifs de l'exercice 2021 suivants :

- o **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27 762,59 €		4 584,00 €	- €	32 346,59 €
Opérations de l'exercice	367 524,81 €	353 323,47 €	246 184,67 €	525 793,14 €	613 709,48 €	879 116,61 €
TOTAUX	367 524,81 €	381 086,06 €	246 184,67 €	530 377,14 €	613 709,48 €	911 463,20 €
Résultats de clôture		13 561,25 €		284 192,47 €		297 753,72 €
Restes à réaliser			333 044,00 €	183 424,00 €	333 044,00 €	183 424,00 €
TOTAUX CUMULÉS	- €	13 561,25 €	333 044,00 €	467 616,47 €	333 044,00 €	481 177,72 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	13 561,25 €		134 572,47 €		148 133,72 €

Délibération n° 2022-020

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le président ne prend pas part au vote.

La présidence de séance est donnée à Madame Marie-Paule PONTHEUX, 1ere vice-présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les comptes administratifs de l'exercice 2021 suivants :

- o **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	66 265,31 €	- €		3 228,71 €	66 265,31 €	3 228,71 €
Opérations de l'exercice	196 459,42 €	249 155,87 €	2 062,32 €	20 243,95 €	198 521,74 €	269 399,82 €
TOTAUX	262 724,73 €	249 155,87 €	2 062,32 €	23 472,66 €	264 787,05 €	272 628,53 €
Résultats de clôture	13 568,86 €			21 410,34 €		7 841,48 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	13 568,86 €	- €	- €	21 410,34 €	13 568,86 €	21 410,34 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	13 568,86 €	- €	- €	21 410,34 €		7 841,48 €

Délibération n° 2022-021

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le président ne prend pas part au vote.

La présidence de séance est donnée à Madame Marie-Paule PONTHEUX, 1ere vice-présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les comptes administratifs de l'exercice 2021 suivants :

- o **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	372,31 €		36 162,62 €		36 534,93 €	
Opérations de l'exercice	22 833,31 €	39622,00 €	- €	9 994,51 €	22 833,31 €	49 616,51 €
TOTAUX	23 205,62 €	39 622,00 €	36 162,62 €	9 994,51 €	59 368,24 €	49 616,51 €
Résultats de clôture		16 416,38 €	26 168,11 €		9 751,73 €	
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	- €	16 416,38 €	26 168,11 €	- €	26 168,11 €	16 416,38 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	16 416,38 €	26 168,11 €		9 751,73 €	

Remarques

Les vice-présidents présentent les investissements de leur compétence réalisés en 2021 (cf diaporama ci-joint).

Le vice-président en charge de la voirie redit qu'il faut entretenir les ponts pour éviter les dégradations. Il souligne l'acquisition d'un logiciel informatique qui permet d'élaborer le plan pluriannuel de travaux et

qui donne des informations sur l'état de la voirie. Il précise que toutes les communes pourront profiter de cette base de données pour consulter leur propre patrimoine routier et voir son évolution. Cette mutualisation des outils de gestion entre la communauté de communes et les communes apportera plus de facilité pour prévoir et coordonner les travaux sur l'ensemble des voies routières du territoire.

Le vice-président en charge de l'aménagement du territoire dit que le programme GEMAPI va se poursuivre mais dans le cadre de l'EPAGE qui sera opérationnel au 1^{er} juillet 2022. Il demande également aux maires de signaler toutes érosions particulières qui rongerait les ponts.

3. Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022 budget principal et budgets annexes

Une délibération vous est proposée pour affecter, concernant le budget général et les budgets annexes, les résultats 2021 sur l'exercice 2022 (Cf 2a Rapport budgétaire 2022)

Délibération n° 2022-022

Budget général Bresse Haute Seille

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** les affectations suivantes :
 - Excédent reporté au **R002** en section de fonctionnement : **+1 500 924.67 €**
 - Déficit reporté d'investissement au **D001** de **-465 182.62 €**
 - Au 1068 en section d'investissement : **379 424.62 €**
 - en comblement du déficit d'investissement – RAR

Délibération n° 2022-023

Budget annexe Développement économique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **PREND NOTE** des résultats de clôture de l'exercice 2021 :
 - Excédent reporté au **R002** en section de fonctionnement : **13 561.25 €**
 - Excédent reporté au **R001** en section d'investissement : **284 192.47 €**

Délibération n° 2022-024

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif- SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **PREND NOTE** des résultats de clôture de l'exercice 2021 :
 - Déficit reporté au **D002** en section de fonctionnement : **-13 568.86 €**
 - Excédent reporté au **R001** en section d'investissement : **+21 410.34 €**

Délibération n° 2022-025

Budget annexe Zone d'activités

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **PREND NOTE** des résultats de clôture de l'exercice 2021 :
 - o Excédent reporté au **R002** en section de fonctionnement : **16 416.38 €**
 - o Déficit reporté au **D001** en section d'investissement : **-26 168.11 €**

4. Budget prévisionnel 2022 budget principal et budgets annexes : approbation et taux de fiscalité 2021

Après présentation du budget primitif 2022 du

- *Budget général (Cf. 4.a BP2022 Budget général et 4a0, 4a1, 4a2nat, 4a2, 4a3, 4a4, 4a5, 4a6, 4a7, 4a8)*
- *Budget annexe développement économique (Cf. 4.b BP2022 Budget annexe dév. éco)*
- *Budget annexe ZA (Cf. 4.c BP2022 Budget annexe ZA)*
- *Budget annexe SPANC (Cf. 4.d BP2022 Budget annexe SPANC)*

(Cf 2a Rapport budgétaire 2022)

Il vous est proposé de délibérer sur le BP 2022.

Délibération n° 2022- 026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de reconduire à l'identique pour 2022 les taux de fiscalité sur le territoire Bresse Haute Seille, à savoir :
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **1,41 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **4 %**
 - Cotisation foncière des entreprises : **18,98 %**
- **PREND ACTE** que le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté par l'assemblée délibérante ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se reportant à ce sujet.

Subvention du budget général au budget annexe SPANC

Délibération n° 2022-027

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 13 600 € du budget général au budget annexe SPANC ;
- **MANDATE** le Président pour verser cette subvention.

Remarques

Le vice-président en charge de la voirie informe que le CEREMA mène une étude sur les ponts et à cet effet sillonne les communes. Le CEREMA approfondie l'étude et il fera une restitution prochainement.

Sylvie BONNIN (Chapelle-Voland) demande si les 1 000 000 € mis au chapitre 68 sont bien des provisions pour réaliser des projets certains et non pas une provision fictive. La vice-présidente en charge des affaires financières répond dans l'affirmatif que c'est bien pour réaliser des projets fléchés.

La vice-présidente en charge des affaires financières exprime que l'équilibre du budget général a été travaillé avec la commission des affaires financières et le bureau communautaire.

Daniel SEGUT (Hauteroche) s'étonne du montant d'un emprunt de 850 000€.

Michel TROSSAT (Passenans) dit qu'il faut relativiser au vu des investissements réalisés.

La vice-présidente en charge des affaires financières répond, qu'il est possible de réaliser cet emprunt d'autant que la capacité de désendettement était de moins de 3 ans en 2021. Mais que toutefois, c'est un emprunt maximum au cas où tous les projets se font dans l'année.

5. Tableau des effectifs : actualisation et modifications

• Tableau des effectifs : actualisation au 01/01/2022

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 ci-dessous se décompose en 5 filières :

- Filière administrative
- Filière culturelle
- Filière médico-sociale
- Filière animation
- Filière technique

Et pour chacune des filières, le tableau énumère le grade, la catégorie, le temps hebdomadaire, l'effectif, les ETP et la situation (pourvu, remplacement, vacant, surcroit).

Au 1^{er} janvier 2021, les effectifs par filière étaient comptabilisés comme suit :

- les effectifs permanents :

- Filière administrative : 36 agents pour 29.27 ETP
- Filière culturelle : 7 agents pour 6.69 ETP
- Filière médico-sociale : 4 agents pour 3.91 ETP

- Filière animation : 43 agents pour 28.32 ETP
- Filière technique : 34 agents pour 21.84 ETP.

- les effectifs non permanents :

- Filière administrative : 3 agents pour 2.46 ETP
- Filière animation : 3 agents (3 remplacement dispo) pour 2.02 ETP
- Filière technique : 4 vacataires : pas de changement.

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs par filière sont comptabilisés comme suit :

- les effectifs permanents :

- Filière administrative : 37 agents pour 30.10 ETP soit 1 agent et 0.83 ETP en plus par rapport aux effectifs au 01/01/21,
- Filière culturelle : 7 agents pour 6.69 ETP : pas d'évolution par rapport aux effectifs au 01/01/21,
- Filière médico-sociale : 4 agents pour 3.91 ETP : pas d'évolution par rapport aux effectifs au 01/01/21
- Filière animation : 46 agents pour 33.74 ETP soit 3 agents et 5.42 ETP en plus par rapport aux effectifs au 01/01/21,
- Filière technique : 35 agents pour 23.60 ETP soit 1 agent et 1.76 ETP en plus par rapport aux effectifs au 01/01/21.

- les effectifs non permanents :

- Filière administrative : 4 agents pour 3.43 ETP soit 1 agent et 0.97 ETP en plus par rapport aux effectifs au 01/01/21
- Filière animation : 4 agents (3 remplacement dispo) pour 2.49 ETP soit 1 agent et 0.47 ETP en plus par rapport aux effectifs au 01/01/21
- Filière technique : 4 vacataires : pas de changement par rapport aux effectifs au 01/01/21.

Effectifs au 1^{er} janvier

	2021	2022	Diff
Permanents	124	129	+4%
Non permanents	10	12	+20%
Total	134	141	+5%

ETP au 1^{er} janvier

	2021	2022	Diff
Permanents	90.02	98.04	+9%
Non permanents	4.48	5.92	+32%
Total	94.50	103.96	+10%

Il vous est proposé de délibérer pour constater les effectifs de la CCBHS au 1^{er} janvier 2022.

Délibération n° 2022-028

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'arrêter le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Filière Administrative					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Attaché Principal	A	35.00	1	1.00	Pourvu
Attaché	A	35.00	4	4.00	Pourvu
		35.00	1	1.00	Vacant
		17.50	1	0.50	Vacant
Secrétaire de Mairie	A	9.75	1	0.28	Pourvu
Rédacteur Princ 1 cl	B	35	1	1.00	Pourvu
Rédacteur Princ 2 cl	B	35	3	3.00	Pourvu
Rédacteur	B	35	1	1.00	Pourvu
		32	1	0.91	Pourvu
Adjoint Administratif Princ 1 cl	C	35	3	3.00	Pourvu
		25	1	0.71	Pourvu
		4	1	0.11	Pourvu
Adjoint Administratif Princ 2 cl	C	35	1	1.00	Pourvu
		31	1	0.89	Vacant
		20	1	0.57	Pourvu
		10	1	0.29	Pourvu
Adjoint Administratif	C	35	6	6.00	Pourvu
		30	2	1.71	Pourvu
		29.5	1	0.84	Pourvu
		29	1	0.83	Pourvu
		21	1	0.60	Vacant
		16	1	0.46	Pourvu
		11.75	1	0.34	Pourvu
		2	1	0.06	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			37	30.10	
Adjoint Administratif	C	35	2	2.00	Surcroit
		30	1	0.86	Remplacement
		20	1	0.57	Remplacement
TOTAL POSTES NON PERMANENTS			4	3.43	

Filière Culturelle					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Bibliothécaire	A	35	1	1.00	Pourvu
Assistant de Cons Princ 2 cl	B	35	2	2.00	Pourvu
Adjoint du Patrimoine Princ 2 cl	B	35	1	1.00	Pourvu
Adjoint du Patrimoine	C	35	2	2.00	Pourvu
Adjoint du Patrimoine	C	24	1	0.69	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			7	6.69	
Filière Médico-Sociale					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
EJE de classe exceptionnelle	A	35	1	1.00	Pourvu
Educateur Jeunes Enfants	A	35	2	2.00	Pourvu
ATSEM Principal 2ème Classe	C	31.75	1	0.91	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			4	3.91	
Filière Animation					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Animateur	B	35	2	2.00	Pourvu
Adjoint d'Animation Princ 2 cl	C	35	1	1.00	Pourvu
		21.5	1	0.61	Pourvu
Adjoint d'Animation	C	35	13	13.00	Pourvu
		34.25	1	0.98	Pourvu
		32.5	1	0.93	Pourvu
		31.5	2	1.80	Pourvu
		31	1	0.89	Pourvu
		30.25	1	0.86	Pourvu
		29.75	1	0.85	Pourvu
		28	3	2.40	Pourvu
		26.5	1	0.76	Pourvu
		25.5	1	0.73	Pourvu
		23.5	1	0.67	Pourvu
		23.25	1	0.66	Pourvu
		21.5	1	0.61	Pourvu
		21.25	1	0.61	Pourvu
		19.25	1	0.55	Pourvu
18.5	1	0.53	Pourvu		
17.5	1	0.50	Pourvu		
17	1	0.49	Pourvu		

		16.25	1	0.46	Pourvu
		15.25	1	0.44	Pourvu
		9.75	1	0.28	Pourvu
		8	1	0.23	Pourvu
		7.75	1	0.22	Pourvu
		6	2	0.34	Pourvu
		6.75	1	0.19	Pourvu
		5.25	1	0.15	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			46	33.74	
Adjoint d'Animation	C	34.50	1	0.99	Non Permanent
		23.00	2	1.31	Non Permanent
		6.75	1	0.19	Non Permanent
TOTAL POSTES NON PERMANENTS			4	2.49	
Filière Technique					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Ingénieur	A	35	2	2.00	Pourvu
Technicien Princ 2 cl	B	35	1	1.00	Pourvu
		35	1	1.00	Vacant
Technicien	B	35	2	2.00	Pourvu
Agent de Maitrise Principal	C	35	1	1.00	Vacant
Agent de Maitrise	C	33	1	0.94	Pourvu
	C	10.5	2	0.60	Pourvu
Adjoint Technique Princ 1 cl	C	35	1	1.00	Pourvu
Adjoint Technique Princ 2 cl	C	35	1	1.00	Pourvu
		31.5	1	0.90	Pourvu
		19.75	1	0.56	Pourvu
		8.25	1	0.24	Pourvu
Adjoint Technique	C	35	2	2.00	Pourvu
		31	1	0.89	Pourvu
		30.75	1	0.88	Pourvu
		28	1	0.80	Vacant/Dispo
		25	1	0.71	Pourvu
		23.5	2	1.34	Pourvu
		21.25	1	0.61	Pourvu
		21	1	0.60	Vacant/Dispo
18.75	1	0.54	Vacant/Dispo		

		18	1	0.51	Pourvu
		17.75	1	0.51	Pourvu
		17.5	1	0.50	Pourvu
		11.75	1	0.34	Pourvu
		10	1	0.29	Pourvu
		9.5	2	0.54	Pourvu
		5.75	1	0.16	Pourvu
		5	1	0.14	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			35	23.60	
Vacataires					
Adjoint Technique	C		4		Pourvu

TOTAL	EFFECTIF	ETP
Agents permanents	129	98.04
Agents non permanents	12	5.92
	141	103.96

Effectifs au 1er janvier 2022					
	Total postes permanents pourvus	Total postes permanents vacants	Total postes non permanents pourvus	Total postes non permanents vacants	TOTAL
Filière administrative	33	4	4	-	41
Filière culturelle	7	-	-	-	7
Filière médico-sociale	4	-	-	-	4
Filière animation	46	-	4	-	50
Filière technique	30	5	4	-	39
TOTAL	120	9	12	0	

- **Modifications au tableau des effectifs – pôle Enfance Jeunesse**

Une assistante administrative du pôle enfance jeunesse (grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 31 heures hebdomadaires) a démissionné le 01/06/2021. Elle a été remplacée par un agent qui a été recruté sur un emploi non permanent (accroissement d'activité) à 35 heures hebdomadaires et qui n'a pas le même grade ni le même temps de travail.

Un agent d'entretien (grade ATSEM principal 2^{ème} classe) a bénéficié d'un accord de rupture conventionnelle le 31 janvier 2022. Il est remplacé par un agent, adjoint d'animation.

Une délibération vous est proposée afin d'ouvrir et fermer les postes ci-dessous :

À partir du 18 mars 2022, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Grades modifiés	Effectifs		ETP	
	17/03/2022	18/03/2022	17/03/2022	18/03/2022
Adjoint administratif Princ 2 classe	4	3	2.74	1.86
Adjoint adm perm	14	15	10.84	11.84
Adjoint adm non perm	6	5	4.80	3.80
ATSEM Princ 2cl	1	0	0.91	0
Adjoint d'animation	42	43	30.13	31.12

TOTAL AVANT MODIFICATION DES EFFECTIFS :

Total agents permanents : 129 agents soit 98.04 ETP

Total agents non permanents : 14 agents soit 7.29 ETP

Total : 143 agents soit 105.33 ETP

TOTAL APRES MODIFICATION DES EFFECTIFS :

Total agents permanents : 129 agents soit 98.23 ETP

Total agents non permanents : 13 agents soit 6.29 ETP

Total : 142 agents soit 104.52 ETP

Différence : 0 agent permanent /+ 0.19 ETP

-1 agent non permanent /- 1 ETP

Délibération n°2022-029

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 31h hebdomadaires et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 35h hebdomadaires à compter du 18 mars 2022 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 31.75h et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 34.5h à compter du 18 mars 2022 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 du budget général ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

• **Modification au tableau des effectifs – pôle Administration Générale**

Le contrat d'une secrétaire de mairie (emploi permanent) n'a pas été renouvelé au 16 mars 2022 ainsi que le contrat d'une assistante administrative au service finances et secrétaire de mairie de 21 heures hebdomadaires. Ces deux dernières ont été remplacées par deux agents : une secrétaire de

mairie effectuant 13h hebdomadaires à la mairie de Lombard et une assistante administrative au service finance et secrétaire de mairie (Sergenon et remplacements dans certaines mairies). Ces deux postes font partie des contrats non permanents et il convient de les ouvrir pour les rendre permanents.

Une secrétaire de mairie remplaçante à temps plein a été recrutée le 07/03/2022 pour assurer le remplacement des secrétaires de mairies du service partagé.

Une délibération vous est proposée afin d'ouvrir et fermer les postes :

À partir du 18 mars 2022, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Grades modifiés	Effectifs		ETP	
	17/03/2022	18/03/2022	17/03/2022	18/03/2022
Adjoint administratif perm	15	16	11,84	12,78
Adjoint administratif non perm	5	3	3,80	2,43

TOTAL AVANT MODIFICATION DES EFFECTIFS :

Total agents permanents : 129 agents soit 98.23 ETP

Total agents non permanents : 13 agents soit 6.29 ETP

Total : 142 agents soit 104.52 ETP

TOTAL APRES MODIFICATION DES EFFECTIFS :

Total agents permanents : 130 agents soit 99.17 ETP

Total agents non permanents : 11 agents soit 4.92 ETP

Total : 141 agents soit 104.09 ETP

Différence : +1 agent permanent / +0.94 ETP

-2 agents non permanents / - 1.37 ETP

Délibération n°2022-030

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint administratif à raison de 29 heures hebdomadaires et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 18 mars 2022 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint administratif à raison de 21 heures hebdomadaires et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 13 heures hebdomadaires à compter du 18 mars 2022 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 18 mars 2022 ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 du budget général ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

- **Modification du tableau des effectifs – autorisation de recrutement**

Au moment de l'établissement du budget prévisionnel de 2022, il a été proposé la création de nouveaux postes. S'ils sont validés, il conviendra d'autoriser le président à entreprendre les démarches pour effectuer les recrutements :

- 1 ETP agent pour la commande publique-achat (catégorie A ou B),
- 0.4 ETP agent technique pour le service technique (catégorie C)
- 1 ETP chargé de mission CTL et remplacement temps partiels pour le service médiathèque (catégorie B ou A)
- 1.37 ETP, 2 adjoint administratif à Espace France services (catégorie C).

Il vous est proposé de délibérer afin de valider la création de ces postes.

Délibération n° 2022-031

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** le président à recruter :
 - 1 ETP pour la commande publique,
 - 0.4 ETP pour le service technique,
 - 1 ETP pour le service médiathèque ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 du budget général ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Développement touristique

6. Office de tourisme JurAbsolu : actions spécifiques

Depuis janvier 2020, le territoire Bresse Haute Seille est doté d'un office de tourisme associatif dénommé « Office de Tourisme JurAbsolu, destination Bresse et Vignobles ».

Une convention de partenariat est en cours entre la CCBHS et l'Office de tourisme afin d'organiser et d'animer touristiquement le territoire Bresse Haute Seille. Entre autres :

- Accueillir, gérer l'information à destination de tout public ;
- Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme ;
- Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations touristiques dans le respect de leur intégrité ;
- Commercialiser la destination grâce à des prestations de services touristiques ;

- Commercialiser des produits et services.

Pour réaliser ces actions, la CCBHS verse une subvention annuelle de 100 000 € (cf documents budgétaires)

À l'article 4 de cette convention il est stipulé que « *Chaque année, la CCBHS peut confier à l'OT des missions spécifiques. Ces missions peuvent concerner de l'animation, du fonctionnement ou de l'investissement. La CCBHS veillera à la faisabilité financière de ces missions par l'OT, notamment par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle, validée en conseil communautaire. Ces missions seront détaillées et les conditions d'exécution de ces missions seront précisées dans un avenant à la présente convention.* ». Aussi, la CCBHS propose de mettre à disposition de l'OT des vélos, ainsi que des cartoguides. Par conséquent, un avenant n°2 à la convention 2020 stipulant les engagements de chacun des signataires doit être validé.

Il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2. (Cf. 6. Projet d'avenant n°2 à la convention OT-CCBHS)

Délibération n°2022-032

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat ci-joint ;
- **PREND NOTE** des missions spécifiques de l'OT : location de vélos et vente de cartoguides ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Développement économique et numérique du territoire

7. Office de commerces et d'artisanat de Bresse Haute Seille : convention de financement « Banque des Territoires »

La CCBHS a procédé à la création d'un office du commerce et de l'artisanat Bresse Haute Seille (OCABHS) en mars 2019. La crise sanitaire rencontrée depuis a conforté la nécessité de pleinement démarrer l'activité de cet office intercommunal. L'un des éléments clés de ce développement a été le recrutement d'un manager de commerce et d'artisanat : le poste a été pourvu au 1^{er} avril 2021 pour un contrat de 18 mois, afin de mettre en place les mesures permettant la montée en puissance de cette association et de ses actions.

Le financement du poste est partiellement assuré par la Communauté de communes, notamment grâce au versement d'une subvention de 40 000 € sur la durée du contrat votée par le conseil communautaire par délibération n° 2021-020 du 04 mars 2021, dont 8 000 € pour le fonctionnement du poste. D'autres cofinancements ont été validés, par exemple avec la Région pour un montant de

10 441,81 €. Afin d'assurer les missions de l'OCABHS, la recherche de financements complémentaire est nécessaire et permanente.

La Banque des Territoires, dans le cadre de son action « soutien aux actions collectives de transformation numérique de l'économie de proximité – France Relance » permet d'apporter un soutien financier aux mesures de relances en faveur du commerce de proximité. L'OCABHS est éligible à ce soutien mais c'est la Communauté de communes qui doit être le bénéficiaire de la subvention, en tant que maître d'ouvrage de l'action. C'est pourquoi une convention de co-financement entre la CCBHS et la Banque des territoires est proposée (Cf. 7.1. *Projet convention de co-financement poste de manager de commerce Banques des Territoires et CCBHS*) ainsi qu'une convention de partenariat et de financement entre la CCBHS et l'OCABHS (Cf. 7.2. *Projet convention de partenariat et financement du poste de manager de commerce et d'artisanat CCBHS et OCA*), de sorte que la Communauté de communes puisse percevoir la subvention et la redistribuer à l'association.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT DE L'OPÉRATION TOTAL TTC		
	% financement	Montant en €
ANNEE 1 : avril 2021 - mars 2022		
BANQUE DES TERRITOIRES		20 000.00 €
AUTRE FINANCEMENT	10441,81 € Région (sur 18 mois) rapportés à 12 mois + 8 000 € CCBHS pour le poste (sur 18 mois) rapportés à 12 mois	12 294.54 €
AUTO-FINANCEMENT (20% minimum du coût total)	OCABHS	24 706.00 €
TOTAL		57 000.54 €
ANNEE 2 : avril 2022 - septembre 2022		
BANQUE DES TERRITOIRES		10 000.00 €
AUTRE FINANCEMENT	10441,81 € Région (sur 18 mois) rapportés à 6 mois + 8 000 € CCBHS pour le poste (sur 18 mois) rapportés à 6 mois	6 147.27 €
AUTO-FINANCEMENT (20% minimum du coût total)	OCABHS	12 353.00 €
TOTAL		28 500.27 €

Il vous est proposé de délibérer pour valider les deux conventions de sorte que la Communauté de communes puisse percevoir la subvention de la Banque des Territoires et la redistribue à l'association OCA. (Cf. 7.1. Projet convention de cofinancement poste de manager de commerce Banques des Territoires et CCBHS) (Cf. 7.2. Projet convention de partenariat et financement du poste de manager de commerce et d'artisanat CCBHS et OCA).

Délibération n° 2022-033

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement entre la CCBHS et l'OCABHS ci-joint ;
- **APPROUVE** le projet de convention de co-financement d'un poste de manager de commerces entre la CCBHS et la Banque des Territoires ci-joint ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

MONTANT DE L'OPÉRATION TOTAL TTC		
	% financement	Montant en €
ANNEE 1 : avril 2021 - mars 2022		
BANQUE DES TERRITOIRES		20 000.00 €
AUTRE FINANCEMENT	10441,81 € Région (sur 18 mois) rapportés à 12 mois + 8 000 € CCBHS pour le poste (sur 18 mois) rapportés à 12 mois	12 294.54 €
AUTO-FINANCEMENT (20% minimum du coût total)	OCABHS	24 706.00 €
TOTAL		57 000.54 €
ANNEE 2 : avril 2022 - septembre 2022		
BANQUE DES TERRITOIRES		10 000.00 €
AUTRE FINANCEMENT	10441,81 € Région (sur 18 mois) rapportés à 6 mois 8 + 8 000 € CCBHS pour le poste (sur 18 mois) rapportés à 6 mois	6 147.27 €
AUTO-FINANCEMENT (20% minimum du coût total)	OCABHS	12 353.00 €
TOTAL		28 500.27 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférant à ce dossier et notamment les deux conventions ci-joint.

8. Office de commerce et d'artisanat de Bresse Haute Seille : subvention de fonctionnement

Afin de pérenniser la suite des actions de cette association, il est proposé d'autoriser la CCBHS à attribuer une subvention à hauteur de 20 000 € pour l'année suivant la fin de ce contrat (période du 01/10/2022 au 30/09/2023) répartie comme suit :

- 8 000 € seront spécifiquement attribués pour le **financement du poste de manager de commerce** (assiette éligible de 50 000 €) sur une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2022,
- 12 000 € seront fléchés de façon forfaitaire sur la mise en œuvre du plan d'actions défini par l'OCABHS.

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous correspond **exclusivement au financement du poste de manager de commerce**. La subvention de la Communauté de communes (partie égale à 8 000 €) permettra d'appeler une contrepartie LEADER :

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Frais de personnel (brut chargé)	42 000	Communauté de communes (16%)	8 000
Coût indirect (15 %)	6 300	LEADER (64%)	32 000
Frais de déplacement	1 700	Autofinancement OCABHS	10 000
TOTAL	50 000	TOTAL	50 000

Il vous est proposé de délibérer afin d'approuver l'octroi d'une subvention de 20 000 € dont une partie permettra de déclencher l'appel des aides LEADER.

Délibération n° 2022-034

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 €, sous réserve de l'inscription de la dépense au budget ;
- **DIT** qu'une partie équivalente à 8 000 € comprise dans cette subvention de 20 000 € permettra d'appeler une aide au titre du Fonds Leader pour le financement du poste ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Frais de personnel (brut chargé)	42 000	Communauté de communes (16%)	8 000
Coût indirect (15 %)	6 300	LEADER (64%)	32 000
Frais de déplacement	1 700	Autofinancement	10 000
TOTAL	50 000	TOTAL	50 000

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférant à ce dossier.

9. Associations sportives : convention de subventionnement 2022-2024 et attribution des subventions

La communauté de communes a pour compétence optionnelle « Équipements sportifs d'intérêt communautaire » et a adopté le 18 octobre 2018 l'extension de la compétence supplémentaire « Développement des pratiques sportives en lien avec le projet de territoire et soutien aux manifestations nationales, régionales et départementales se déroulant sur le territoire ». C'est à ce titre qu'elle soutient son tissu associatif dans leurs pratiques.

Les conventions de partenariat arrivant à échéance, il vous est proposé de renouveler l'attribution de subvention à des associations sportives afin de continuer à les soutenir dans leur pratique. Il est à noter que pour les associations de football dont la tonte des terrains étaient pris en charge par les bénévoles est valorisée dorénavant à 10.57 € de l'heure. Cette augmentation ne remet pas en cause la ligne budgétaire des attributions de subvention proposées lors du vote du budget à l'occasion de ce conseil communautaire, d'un montant de 70 000 €.

Les attributions de subvention par association sont les suivantes :

- Bresse Jura Foot : 23 000€
- Union Sportive des Coteaux de Seille : 14 000€
- Le Guidon Bletteranois : 6 900€
- FC Passenans : 3 320€
- Union Sportive Chapelle-Voland : 3 100€
- FC Plateau : 1 780€
- Arts Martiaux Coteaux de la Seille : 1 700€
- La Pétanque Bletteranoise : 1 720€
- Brenne Orain : 900€
- Association Moto Cross : 800 €
- Tennis Club Bletterans : 700€
- Maxxslide : 400 €

Soit un total d'attribution de 58 320 €. Le solde étant alloué au développement des pratiques sportives mais également aux manifestations à caractère départemental, régional et national.

Il vous est proposé de délibérer afin d'approuver le projet de convention de subventionnement (Cf. 9. Projet de convention de subventionnement – activités sportives) pour les années 2022-2023-2024 et d'attribution des subventions pour l'année 2022.

Délibération n° 2022-035

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de convention de subventionnement des associations sportives ci-joint ;
- **APPROUVE** l'attribution des subventions de la manière suivante :
 - Bresse Jura Foot : 23 000€
 - Union Sportive des Coteaux de Seille : 14 000€
 - Le Guidon Bletteranois : 6 900€
 - FC Passenans : 3 320€
 - Union Sportive Chapelle-Voland : 3 100€
 - FC Plateau : 1 780€
 - Arts Martiaux Coteaux de la Seille : 1 700€
 - La Pétanque Bletteranoise : 1 720€
 - Brenne Orain : 900€
 - Association Moto Cross : 800 €
 - Tennis Club Bletterans : 700€
 - Maxxslide : 400 €

Soit un total de 58 320€
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Informations diverses

☐ Les prochaines réunions des mois de mars et avril

Réunions	Dates	Heures
Commission développement culturel	23/03/2022	18h30
Commission d'analyse des marchés	28/03/2022	14h00
Bureau communautaire	28/03/2022	18h30
Conseil communautaire	31/03/2022	18h30
Vice-présidents	04/04/2022	18h30
Commission Enfance Jeunesse	07/04/2022	18h30
Séminaire des maires - Plan de paysage	14/04/2022	-
Semaine blanche du 18 au 24 avril		
Bureau communautaire	25/04/2022	18h30
Commission enfance jeunesse	26/04/2022	18h30
Commission services à la personne	23/03/2022	18h30

❑ Les prochaines réunions de l'office de tourisme

- Conseil d'administration de l'Office de tourisme : vendredi 1er avril 2022 à 14h30 à la salle des mariages à la mairie de Voiteur
- Assemblée générale de l'Office de tourisme : semaine du 11 avril 2022

❑ Les événements CCBHS sous le chapiteau du 04 Avril au 01er Mai 2022 à Voiteur, sur le champ de foire - Inauguration le 08 Avril à 17h

- ▶ Lundi 11/04 : Réunion d'information et de création d'une union commerciale avec les commerçants et artisans, animée par l'Office de Commerce et d'Artisanat BHS
- ▶ Mercredi 13/04 : Accueil de loisirs de Domblans, après-midi jeux
- ▶ Vendredi 15/04 : Concert avec l'artiste JOUBe avec le secteur Ado dans le cadre de la Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC)
- ▶ Jeudi 21/04 : Apéro des associations
- ▶ Vendredi 22/04 :
 - ❑ Retransmission de la semaine pêche avec le secteur ado
 - ❑ Accueil de loisirs de Domblans : Après-midi jeux
- ▶ Du Lundi 25/04 au Vendredi 29/04 : Atelier Cirque avec la compagnie « Attribuduquoi », accueil de loisirs de Domblans et Voiteur
- ▶ Mardi 26/04 : Rencontre avec la compagnie « Création Pio » avec le secteur Ado
- ▶ Dimanche 01/05 : 1^{ère} journée du sport adapté, tout public 10h à 16h

Le vice-président en charge du développement sportive précise que la journée du sport adapté s'adresse à tous les publics et a des objectifs associatifs et humain de vivre ensemble. Il est important de communiquer cette information à vos administrés et donner si besoin le numéro de portable du chargé de mission au développement du sport 07 84 59 86 85.

❑ Soutien à l'Ukraine

Le Président remercie pour les mouvements de solidarité importants en direction de l'Ukraine. Il exprime un grand merci aux maires, aux collectivités, à tous les bénévoles et les donateurs. IL dit qu'il est possible de faire des dons en numéraire.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h10.

Le Président,

Jean-Louis MAITRE